

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

#### ABONNEMENTS :

Canada: \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **"LINABESTOS"**

est la seule planche murale

#### **ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU**

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### **COÛTE PEU**

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des **VERRES TORIQUES** sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des **VERRES TORIQUES**. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

## P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Tabes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie<sup>s</sup> limitée.  
Vice-Président : M. TANCHÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

**Succursale de Québec: LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.**

---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

ET  
BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 273. — *Les Quarante-Heures*, 273.

**Partie officielle** : Communication de l'Archevêché, 274 ; L'Apostolat de la Prière, 274.

**Partie non officielle** : Bonne, heureuse et sainte année, 275. — CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'École Apostolique, 275. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les bénédictions, 277. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 279. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Trois-Rivières, 280 ; Chicoutimi, 281 ; Valleyfield, 281 ; Pembroke, 282 ; Saint-Boniface, 282 ; Régina, 283 ; Winnipeg, 283. — LES LIVRES, 284.

**Bulletin social** : DOCTRINE : D'Adam à Notre-Seigneur, 285. — FAITS ET ŒUVRES : Croisade de tempérance à Mont-Laurier, 287 ; Nouvelles victoires de la prohibition, 288.

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 2 janvier.** — (Dim. vac.) S. NOM DE JÉSUS, *dbl 2 cl.*

**Lundi, 3.** — Octave de S. Jean, *simpl.*

**Mardi, 4.** — Octave des SS. Innocents, *simpl.*

**Mercredi, 5.** — Vigile de l'Épiphanie, *semid. priuil.*

**Judi, 6.** — ÉPIPHANIE DE N.-S. J.-C., *dbl. 1 cl.* (d'obligation)

**Vendredi, 7.** — De l'oct.

**Samedi, 8.** — De l'oct.

**Dimanche, 9.** — Dim dans l'oct et 1 ap. l'Épiph.

### QUARANTE-HEURES

**2 janvier**, Dominicaines (Séminaire). — **4**, N.-D. du S. Rosaire (Beaupré).  
— **6**, Asile du Bon-Pasteur. — **8**, Patronage de Québec.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ

Sa Grandeur Monseigneur P.-E. Roy, Archevêque de Séleucie, Administrateur du diocèse, en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires en date du 16 novembre 1915, permet d'ajouter aux litanies de la Sainte Vierge, tant que durera la guerre, l'invocation : *Regina Pacis, ora pro nobis* (Reine de la Paix, priez pour nous), à la suite de l'invocation : *Regina Sacratissimi Rosarii*.

### L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale de janvier 1916 approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape.*

#### LE RÈGNE DU CŒUR DE JÉSUS DANS LA FAMILLE

Si la famille chrétienne est un foyer où règne la paix et le bonheur, une école où de jeunes intelligences et de jeunes cœurs s'ouvrent à la connaissance et à l'amour de Dieu, la famille où le lien des époux est basé sur l'égoïsme et le plaisir sans frein, est souvent le lieu de désordres et de haine ; les enfants qui y grandissent apprennent plutôt le blasphème et le vice, que l'amour de Jésus-Christ. L'oubli de Dieu, telle est la cause de ce terrible malheur : un mauvais foyer. Prions donc pour que l'union de tous les époux soit modelée sur l'union de Jésus et de son Église ; prions pour que le Cœur de Jésus règne dans toutes les familles et y apporte la paix, l'amour et la bonne éducation des enfants.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier, pour que votre règne s'étende sur toutes les familles.

*Résolution apostolique* : Je consacrerai ma famille au Sacré Cœur, et je travaillerai pour qu'un grand nombre d'autres se consacrent aussi à ce divin Cœur.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE !**

La *Semaine Religieuse* prie ses lecteurs de vouloir bien agréer ses souhaits de bonne, heureuse et sainte année.

Que Jésus, le Divin Enfant de la Crèche, leur accorde ses grâces et ses bénédictions les plus abondantes.

#### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

### **L'ÉCOLE APOSTOLIQUE**

L'excellente *Semaine Religieuse de Québec* veut bien cette fois encore se faire notre messagère et porter l'expression de nos sentiments de reconnaissance sincère et de nos vœux ardents à MM. les curés et à tous les membres du clergé qui ont bien voulu nous apporter le secours que nous réclamions de leur charité, en faveur de nos « futurs prêtres », sans oublier les directeurs et directrices de communautés dont les généreuses contributions nous ont sincèrement émus. Sans ce concours efficace, il nous serait téméraire évidemment de songer à poursuivre cette œuvre. Tous les fidèles se montrent généreux pour l'École Apostolique, quand on a soin de leur expliquer la raison et le but de son existence : et la preuve c'est que, pendant l'année qui finit, une soixantaine de paroisses et onze communautés lui ont apporté près de quatre mille piastres ; mais il va sans dire qu'elle attend de MM. les curés la faveur d'être introduite à leurs paroissiens. C'est le seul moyen dont elle veut user pour faire connaissance avec tous les fidèles du diocèse de Québec, et elle a toute confiance qu'avant longtemps elle recevra de chaque paroisse et de chaque paroissien capable de faire cette petite aumône de douze sous par année, l'assistance dont elle a besoin pour se développer et assurer son avenir.

L'École Apostolique a reçu, cette année, vingt-cinq élèves. Un seul, admis par exception, paie sa pension. Un autre nous a

promis vingt piastres ; un troisième nous donnera quelques piastres. . . peut-être, et des vingt-deux qui restent je n'attends pas un sou. Ils se contenteront de payer leurs classes au Séminaire. C'est donc la charité publique qui se chargera de faire l'équilibre entre le débit et le crédit ; et la bonne Providence, qui ne nous a pas manqué jusqu'ici, ne nous fera pas défaut, nous en sommes sûr, pour l'année qui va commencer.

Mais nous avons une ambition : celle de recevoir deux fois le nombre d'élèves que nous avons déjà, et cela veut dire que nous avons besoin d'un local beaucoup plus spacieux, de cours de récréation qui nous appartiennent, et d'un certain confort qui assure davantage la santé de ces jeunes gens et de ces enfants qui ne demandent pas mieux que de vivre ; et c'est pourquoi nous insistons de nouveau auprès de MM. les curés pour qu'ils laissent circuler au milieu de leurs ouailles le petit billet de l'« Oeuvre des Vocations », et que même ils l'aident au besoin à faire son petit chemin dans la paroisse. Monsieur l'abbé J.-A. Gauthier a été chargé par Son Éminence le Cardinal d'aller commenter cette petite feuille dans tout le diocèse. La bienveillance avec laquelle il a été reçu jusqu'aujourd'hui n'est pas de nature à ralentir son zèle, et légitime grandement nos espérances pour l'avenir. Il a déjà visité une très grande partie des paroisses du comté de Portneuf, et dès le commencement de 1916, il a l'intention de se présenter chez Messieurs les curés du comté de Québec.

Pour l'année 1916, nous sommes heureux de faire concourir toutes les paroisses et communautés qui nous donneront au moins dix piastres pour l'acquisition d'un magnifique tableau d'André Sacchi <sup>(1)</sup> « Le Christ bénissant ». Cette toile qui mesure sept pieds et quelques pouces de hauteur est richement encadrée et produirait un très bel effet, surtout comme fond de sanctuaire.

C'est un objet de valeur que nous serons heureux d'offrir à l'une des églises ou chapelles de notre diocèse. Nous ne voulons pas toutefois exclure les paroisses ou communautés de diocèses étrangers, qui nous feront l'aumône indiquée plus haut. Aucun souscripteur ne pourra concourir pour lui personnellement ;

(1) André Sacchi (1589-1661), auteur de la « Vision de saint Romuald », au Vatican.

mais tous ceux qui nous donneront une somme de dix piastres auront droit à un billet en faveur de l'église ou chapelle qu'ils nous indiqueront. On aura droit à autant de billets qu'on aura donné de fois la somme complète de dix piastres. Ainsi une paroisse qui aura donné quatre-vingt-dix-neuf piastres aura droit à neuf chances, à moins que le dernier « dix piastres » déjà passablement organisé, ne soit complété par quelque âme charitable ; et alors elle pourra compter sur une dixième. Impossible évidemment de récompenser le mérite absolu ; c'est encore le tirage au sort, basé sur le montant des aumônes collectées, qui nous paraît le plus juste, et nous espérons qu'il donnera satisfaction à tous les intéressés.

Les montants recueillis à n'importe quelle époque de l'année 1916 seront additionnés à la fin de la dite année ; mais tout montant qui nous arrivera après la dernière heure de 1916 ne donnera aucun droit à cette chance, alors même qu'il aurait été expédié dans le cours de l'année. Le tirage se fera dans le cours du mois de janvier 1917.

Et maintenant nous souhaitons à toutes les paroisses et communautés qui nous favoriseront de leurs largesses de faire l'acquisition de cet objet d'art, comme nous souhaitons que toutes s'empressent de nous être secourables pendant l'année qui va bientôt s'ouvrir et que nous voulons pleine de bonheur pour ceux qui nous ont fait du bien et pour tous ceux qui veulent nous en faire.

GEORGES MIVILLE, ptre.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### LES BÉNÉDICTIONS

Q. 1° Il m'est arrivé récemment de bénir des ornements sacerdotaux. Après coup, je me suis demandé si j'en avais reçu le pouvoir de l'Évêque. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de délégation, mes ornements sont-ils bénits ?

2° Comment savoir si telle ou telle bénédiction est réservée ou non ? Quelques notions générales m'édifieraient beaucoup.

3° Quels sont les *paramenta sacra* qui doivent être bénits ?

4° Est-il requis que l'eau bénite touche les ornements ?

5° La bénédiction des ornements sacrés oblige-t-elle sous peine de faute ?

R. 1° Les liturgistes disent qu'aucune bénédiction ne peut être faite ni validement ni licitement, si ce n'est par celui que l'Église a désigné pour cette fonction ; ce qui est très certain quand il s'agit d'une bénédiction de la catégorie de celles qui ne peuvent pas être déléguées ; mais dans le cas où celui qui a fait la bénédiction aurait pu y être autorisé, la bénédiction faite sans autorisation est certainement illicite, non pas cependant par le fait même toujours invalide.

Donc en bénissant ces ornements sacerdotaux vous avez fait une chose illicite *in se*, bien que la bonne foi vous ait mis à l'abri de toute faute morale ; mais la bénédiction peut être tenue pour valide.

2° Il suffit de jeter un coup d'œil sur le Rituel Romain, comme c'est d'ailleurs notre devoir. « Noverit sacerdos, dit le Rituel Romain, quarum rerum Benedictiones ad ipsum, et quæ ad Episcopum suo jure pertineant, ne majoris dignitatis munera temere aut imperite unquam usurpet propria auctoritate. »

Il y a deux sortes de bénédictions : les bénédictions *ordinaires* que tout prêtre peut faire et les bénédictions réservées aux évêques, dont on ne peut se servir qu'en vertu d'une permission spéciale. Les unes et les autres se trouvent dans le Rituel, en deux catégories distinctes ; plusieurs d'entre elles se trouvent aussi dans le Missel, après les messes et les oraisons pour les défunts.

Parmi les bénédictions *réservées*, il y a d'abord celles pour lesquelles on se sert de l'onction *sainte*, comme par exemple la consécration des calices et patènes. On les trouve dans le Pontifical ; le Rituel n'en parle pas. L'Évêque ne peut en donner la faculté à ses prêtres ; il faut pour cela un indult spécial du Saint-Siège, comme c'est le cas ici pour la bénédiction des cloches.

Les autres sont *simplement réservées* à l'Évêque ; ce sont celles qui se trouvent sous ce titre dans le Rituel. L'Évêque, en vertu de pouvoirs qu'il tient du Saint-Siège, peut déléguer n'importe quel prêtre pour les faire ; mais ce prêtre doit se servir des formules du Rituel et du Missel, non de celles du Pontifical (S. R. C. 3524, 3533). Le prêtre qui est dûment autorisé par son Évêque à bénir les ornements sacerdotaux, ne peut pas bénir ceux qui sont destinés à d'autres diocèses (S. R. C. 2377) :

Les bénédictions de croix, statues ou images même de Notre Seigneur ou de la Sainte Vierge, bien que rangées parmi les bénédictions réservées, ne le sont que lorsque la bénédiction se fait d'une manière solennelle.

Quant aux diverses bénédictions qui se trouvent dans les appendices du Rituel Romain, il faut s'assurer si elles sont propres

à quelque ordre religieux ou non, si elles sont réservées ou non ; et dans le cas où elles sont réservées, il faut l'autorisation de l'Évêque ou du Saint-Siège, ou bien encore des supérieurs des ordres religieux.

3° *Doivent* être bénits l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole, la chasuble ; *peuvent* être convenablement bénits la dalmatique, la tunicelle, la chape et le surplis (Van der Stappen). Le voile, la bourse, le manuterge, le devant d'autel et les chandeliers ne doivent pas être bénits (Wuest, C. SS. R).

N. B. — Les vêtements pas encore bénits, dont le prêtre s'est servi de bonne foi, ne sont pas par là même censés bénits (S. R. C. 3162).

4° D'après Quarti, il n'est pas nécessaire que l'eau bénite atteigne et touche *physiquement* les ornements ; il suffit que le prêtre dirige l'aspersion vers eux. Donc il n'est pas requis que chaque ornement soit étalé séparément et soit mis en contact direct avec l'eau bénite.

5° *L'Ami du Clergé*, s'appuyant sur Lohner, Quarti, Cavalieri, de Herdt, Van der Stappen, dit que « ce serait une erreur de croire que la bénédiction des ornements sacrés pour la messe n'oblige que *sub levi* ; et dire v. g. la messe sciemment et sans nécessité grave avec une aube non bénite, suffirait à constituer une faute *mortelle*. »

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Fête de Noël.** — La fête de Noël, a été cette année, comme d'habitude, célébrée très solennellement dans toutes les églises de la ville. A la Basilique, les offices capitulaires ont donné à la fête une splendeur inaccoutumée.

Les premières vêpres de Noël ont été chantées par le chapitre, vendredi dernier, à 2.30 heures de l'après-midi.

Le célébrant de la messe de minuit était Mgr Marois, doyen du chapitre ; c'est M. le chanoine E.-C. Laflamme, archiprêtre du chapitre qui a chanté, le matin, la messe de l'aurore et Sa Grandeur Mgr Roy a officié à la messe du jour. Le sermon a été donné par M. le chanoine Hallé.

C'est également Mgr Roy qui a officié aux vêpres. Le chant de circonstance a été fait par la maîtrise de la Basilique aidée par le chœur des séminaristes.

**Un deuil à l'Académie Commerciale.** — L'Académie Commerciale de Québec vient d'être plongée dans le deuil par la mort du sous-directeur, le R. Frère Claudius, décédé dans la nuit du 25 décembre.

Le Frère Claudius, de son nom de famille Denis Coffey, était né à Toronto, le 20 janvier 1882, de James Coffey et de Catherine Broderick. Il entra en religion le 21 novembre 1897, professa à Montréal jusqu'en 1909, époque où il lui fut confiée la direction d'une des premières classes de l'Académie Commerciale de Québec. Il y recevait bientôt la charge de sous-directeur, qu'il exerça tout en continuant de donner ses cours de littérature anglaise, d'économie politique et de géographie commerciale. Il était un professeur des plus capables et des plus estimés. Sa mort est une grande perte pour l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et en particulier pour l'Académie Commerciale.

**Générosité chrétienne.** — La quête de la « Guignolée » que les Voyageurs de Commerce font chaque année le 24 décembre au profit des pauvres de la ville de Québec, a rapporté cette année la somme de \$4,000, sans compter quantité considérable de provisions de toutes sortes.

**De retour.** — M. l'abbé Léonidas Lemay, ancien vicaire à la Basilique, est arrivé vendredi dernier, d'un séjour de quatre années à Rome, où il a suivi des cours de philosophie, de théologie et de droit canonique. M. l'abbé Lemay a couronné ses études par le diplôme de docteur, brillamment obtenu dans chacune de ces matières.

— M. l'abbé J.-T. Thibaudeau, curé de Saint-François-Xavier de Fraserville, après avoir passé un mois au Sanatorium des Trois-Rivières, est de retour dans sa paroisse. Sans être tout à fait guéri, M. le curé est sensiblement mieux.

**Aux prières.** — Nous recommandons aux prières de nos charitables lecteurs l'âme de M. Jean-Baptiste Martel, décédé à Saint-Romuald le 21 décembre dernier. Le défunt était le père de M. l'abbé Ulric Martel, vicaire à Thetford Mines, du R. P. Aug. Martel, O. S. A., de Chicago et de la Révérende Sœur Sainte Mathilde, supérieure du couvent de Jacques-Cartier.

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Trois-Rivières.** — Dimanche, le 19 décembre, on a lu, au prône de toutes les églises paroissiales du diocèse, une lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Cloutier, concernant le repos qui doit être observé le dimanche, défendant tout travail ce jour-là ; défendant les séances de vues animées les dimanches et les jours de fêtes d'obligation ; et rappelant aux fidèles que toute personne qui, sans avoir obtenu la permission de l'évêque, poursuit une personne ecclésiastique ou un prêtre devant les tribunaux se trouve, par ce fait, frappée d'excommunication.

**Chicoutimi.** — Mercredi, 22 décembre, en son presbytère de Notre-Dame de Laterrière, est décédé M. l'abbé Elz. Bergeron, après quelques heures de maladie.

Un premier service a été chanté pour le défunt, lundi matin, 27 décembre, dans sa paroisse de Laterrière et les funérailles ont eu lieu mercredi à Albanel.

M. l'abbé E. Bergeron est né à la Malbaie, le 20 octobre 1865, de Marc Bergeron, cultivateur, et de Flore Pilote.

Il fit ses études à Chicoutimi, où il fut ordonné le 8 mai 1892, par S. E. le cardinal Bégin, alors évêque de Chicoutimi.

Il fut vicaire à la Baie Saint-Paul de 1892 à 1895, à Saint-Jérôme de Métabetchouan de 1895 à 1897, curé de Saint-Méthode de Ticouabé de 1897 à 1899, et en même temps missionnaire à Notre-Dame de la Dorée, où il a commencé la construction d'une église ; curé de Mistassini, de 1899 à 1902, avec desserte de Saint-Édouard de Péribonka où il a bâti une église ; curé d'Albanel, en 1902, et curé de Notre-Dame de Laterrière depuis 1914.

— La nouvelle cathédrale de Chicoutimi a été inaugurée à la messe de minuit de Noël. M. l'abbé Almas Larouche, curé d'office, a chanté la première messe solennelle.

A la messe du jour, S. G. Mgr Labrecque a officié pontificalement, assisté de Mgr E. Lapointe, V. G., comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés Lionel Lemieux et P. Morel, comme diaeres d'honneur. Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé A. Larouche, curé d'office.

Le chœur de l'orgue, composé d'élèves du Séminaire et des chantres de la ville, a très bien chanté une messe à trois voix d'hommes par F. de la Tombelle. Cette messe est conforme au « Motu proprio » de Pie X.

La nouvelle cathédrale est superbe et fait l'admiration de tout le monde. Sa décoration intérieure a été terminée complètement, et la voûte est très belle.

Une collection de verrières, représentant des sujets très variés, orne les fenêtres de la cathédrale. Ces verrières ont été fabriquées par la maison Perdriau, de Montréal.

Les orgues, installées par la Compagnie Cassavant, de Saint-Hyacinthe, ont été très appréciées.

**Valleyfield.** — Dimanche matin, 26 décembre, est décédé M. l'abbé Joseph-Alfred Lippé, curé-fondateur de la paroisse de Saint-Médard de Côteau Station.

L'abbé Lippé était né à Lanoraie, comté de Berthier, le 15 septembre 1865, de Sulpice Lippé, cultivateur, et de Lima Hervieux. Il fit ses études à Joliette, où il fut ordonné prêtre par Mgr Fabre, le 17 mars 1889. Il fut professeur au collège de Joliette, en 1889, vicaire à Contrecoeur, de 1889 à 1896, employé à l'archevêché de Montréal de 1890 à 1891, vicaire à Berthierville de 1891 à 1892, à la cathédrale de

Valleyfield de 1892 à 1895, curé-fondateur de Côteau-Station depuis 1895.

**Pembroke.** — Le diocèse de Pembroke a eu la douleur de voir disparaître son premier évêque, et l'épiscopat canadien, son doyen, par la mort de Mgr Lorrain, décédé samedi, le 18 décembre dernier.

Monseigneur Narcisse-Zéphirin Lorrain est né à Saint-Martin de Laval, le 13 juin 1842. Après de brillantes études au séminaire de Sainte-Thérèse, il fut ordonné à Montréal, le 4 août 1867, et retourna enseigner à Sainte-Thérèse.

La volonté de ses supérieurs l'envoya exercer le ministère à Bedford, États-Unis. Après dix ans de travaux apostoliques, il revint à Montréal, où il fut nommé, en 1880, vicaire-général du diocèse. Nommé évêque titulaire de Cythère et Vicaire Apostolique de Pontiac, le 11 juillet 1882, il fut sacré le 21 septembre 1882, en l'église Notre-Dame de Montréal, et prit possession de son Vicariat à Pembroke le 22 septembre 1882; nommé premier évêque du diocèse de Pembroke, le 4 mai 1898, il prit possession de son siège épiscopal le 22 septembre de la même année.

Les funérailles du regretté Mgr Lorrain ont eu lieu mercredi matin, 22 décembre, dans la cathédrale de Pembroke, au milieu d'un concours considérable de fidèles, de membres du clergé, venus de toutes les parties de l'Ontario et de Québec.

Mgr Gauthier d'Ottawa a chanté le service funèbre, assisté de Mgr Routhier, vicaire général d'Ottawa; MM. les abbés Jasmin et Cousineau, de Montréal, étaient diacres d'honneur; MM. les abbés J. Kimpton et Z. Lorrain, neveu du défunt, diacres d'office.

L'éloge funèbre du défunt en anglais a été prononcé par Mgr l'archevêque McNeil, de Toronto, et en français, par S. G. Mgr Énard, évêque de Valleyfield.

Tous les deux ont rappelé avec une éloquence émue la belle et vertueuse carrière de feu Mgr de Pembroke.

Les autres prélats présents étaient Mgr Spratt, de Kingston; Mgr Forbes, de Joliette; Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal; Mgr O'Brien, de Peterboro; Mgr Latulippe, du Témiscamingue; Mgr Conroy, Ogdensburg, N.-Y.; Mgr Brunet, Mont-Laurier; Mgr Scollard, North-Bay, et Mgr Chalifoux, Sherbrooke, l'abbé mitré d'Oka. M. le chanoine Lindsay représentait l'Archevêché de Québec.

**Saint-Boniface.** — S. G. Mgr Arthur Béliveau a été nommé archevêque de Saint-Boniface, où il succède à Mgr Langevin.

Mgr Arthur Béliveau est né le 2 mars 1870 à Mont-Carmel, diocèse des Trois-Rivières, de Jean-Baptiste Béliveau et d'Apolline Coulombe. Venu au Manitoba, avec sa famille, en octobre 1882, il entra, à 12 ans, au Collège de Saint-Boniface, où il fit de brillantes études. En septembre 1890, il entra au Grand Séminaire de Montréal, où il fit sa théologie. Ordonné prêtre pour le diocèse de Saint-Boniface, à Louiseville, par Mgr Lafèche, le 24 septembre 1893, il partit aussitôt pour le Collège Cana-

dien à Rome, où il suivit les cours de l'Université de la Propagande. Il revint à Saint-Boniface au mois d'août 1895, docteur en théologie.

Tour à tour secrétaire et chancelier à l'archevêché, à partir de 1905, il occupa l'importante position de procureur diocésain. Depuis de longues années conseiller diocésain, sa grande expérience des affaires, ses hautes qualités administratives et ses vastes connaissances théologiques en avaient fait un auxiliaire précieux pour feu Mgr Langevin.

Nommé évêque de Domitianopolis et auxiliaire de Mgr Langevin, le 24 mai 1913, il fut sacré, dans la cathédrale de Saint-Boniface, le 25 juillet suivant.

**Régina.** — Le Saint-Siège a élevé au rang d'archevêché le diocèse de Régina et a promu à la dignité d'archevêque S. G. Mgr O.-E. Mathieu, premier évêque du diocèse.

Mgr Olivier-Elzéar Mathieu est né à Saint-Roch de Québec, le 24 décembre 1853, de Joseph Mathieu et de Marguerite Latouche; il fit ses études à Québec, où il fut ordonné par le cardinal Taschereau, le 2 juin 1878. Professeur de philosophie à l'Université de Québec, 1878-1882; étudiant à Rome, en Italie, 1882-1883, d'où il revint docteur en philosophie et en Saint-Thomas d'Aquin, 1883; à Québec, encore professeur de philosophie à l'Université Laval, 1883-1899, en même temps directeur du Petit Séminaire, 1888-1899; supérieur du Séminaire et recteur de l'Université, 1899-1908.

Docteur en théologie, 1878, et maître es-arts, 1889, de l'Université Laval; Protonotaire apostolique *ad instar*, 1902.

Nommé premier évêque de Régina le 21 juillet 1911, sacré à Québec le 5 novembre 1911 par S. G. Mgr Bégin, et intronisé à Régina le 23 novembre suivant.

**Winnipeg.** — Le Saint-Siège a jugé utile à l'intérêt des âmes, dans l'Ouest canadien, d'établir un siège archiepiscopal à Winnipeg. Le premier titulaire de ce nouveau siège est S. G. Mgr A.-A. Synnot, secrétaire de la Délégation Apostolique à Ottawa.

Mgr Alfred-Arthur Synnot, docteur en droit canon et camérier secret de Sa Sainteté, est né à Morell, Ile du Prince-Édouard, de John Synnot et Jane McAuley; il a fait ses études au Collège de Saint-Dunstan, Charlottetown, au Grand Séminaire de Montréal et à Rome. Ordonné prêtre le 18 février 1900, il fut professeur, deux ans, au collège de Charlottetown, après quoi, en novembre 1903, il fut nommé secrétaire de la Délégation Apostolique à Ottawa, charge qu'il a exercée jusqu'ici.

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

## LES LIVRES

Abbé ARNAUD D'AGNEL. *Nos deux Patries*. Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-16 Jésus de 164 pages. Prix : 1.50 franc.

Ce livre arrive à son heure et répond à un besoin profond des catholiques français ; celui de trouver des points de contact entre les deux objets de leurs préoccupations et de leur filial attachement ; celui de rapprocher et de confondre, pour ainsi dire, dans une même admiration, ce qu'ils aiment le plus au monde, après Dieu, l'Église à laquelle ils sont redevables de toutes les grâces du ciel, et la France à laquelle ils doivent tout ce que la terre offre de plus doux, de plus beau, de plus noble.

Le fond de « Nos deux Patries » est riche en aperçus philosophiques et en conceptions théologiques qui lui donnent un caractère sérieux, vraiment solide, et, par suite, en assurent le succès durable. Une clarté d'exposition, bien française et des comparaisons d'un goût toujours délicat permettent de comprendre et de s'assimiler, sans effort, une doctrine des plus substantielles. La limpidité du style, sa merveilleuse souplesse et sa chaleur en font le digne vêtement des pensées et des sentiments qu'il exprime, en les présentant sous leur véritable jour.

*La Guerre en Champagne*. Au diocèse de Chalons. Ouvrage publié sous la direction de Mgr Tissier, évêque de Chalons. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 3.50 francs. En vente à Québec chez J.-P. Garneau.

Ce livre est le fruit d'une œuvre collective, car quel est l'écrivain qui aurait pu colliger tant de faits de la guerre présente, surgissant à la même heure sur les différents points du territoire d'un diocèse vaste par son étendue, s'il ne l'est par le chiffre de sa population. Tous ces collaborateurs ont été groupés par Mgr Tissier, évêque de Châlons ; ils étaient animés de son zèle pour la patrie et pour la religion. Ils pouvaient parler en connaisseurs, en admirateurs fervents, de ces églises si belles, si remplies d'histoire et de souvenir, aujourd'hui détruites après avoir pendant des siècles survécu aux guerres, aux révolutions, à tous les cataclysmes sociaux.

Qui pourrait lire sans émotion ces récits de l'invasion à Châlons, à Epernay, à Vitry, à Maury-le-Montoy, à Sermaize, à Esternay, à Baye, à Mourmelon-le-Grand, à Sainte-Ménéhould, à Suippes, dans la vallée de la Tourbe et en Argonne ? Tout y est, nous pourrions le dire, sublime.

Mgr Tissier a ajouté ses nombreuses pages personnelles au livre publié sur son initiative. Il le clôt par une lettre intitulée le *Rêve*, de Detaille. C'est le plus digne hommage rendu à l'armée française et le résumé de toutes les épreuves racontées et de toutes les espérances contenues dans le volume.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### D'ADAM À NOTEE-SEIGNEUR

La loi du repos hebdomadaire est d'établissement divin et jamais elle n'a été rappelée ou prescrite ; même après la prévarication d'Adam, après que le Seigneur lui eut dit : *tu mangeras ton pain à la sueur de ton front tous les jours de ta vie* <sup>(1)</sup>, après que le travail fut devenu pour l'homme, non plus seulement l'exercice agréable et reposant de ses facultés, mais une peine et une condition d'existence, le précepte de l'observation du septième jour par la prière et le repos, resta comme un adoucissement à la punition de nos premiers parents.

Sous le régime de la loi primitive, le peuple garda fidèlement cette tradition ; un passage du livre de l'Exode <sup>(2)</sup> en fait foi. Les Hébreux voyageant dans le désert et menacés de famine furent mystérieusement secourus par Jéhovah ; chaque matin, la manne tombait et chaque matin les enfants d'Israël faisaient leur provision quotidienne.

*Le sixième jour, dit l'Écriture, ils ramassèrent une quantité double de nourriture, deux gomors pour chacun. Tous les principaux du peuple vinrent en informer Moïse qui leur dit : C'est ce que Jéhovah a ordonné. Demain est un sabbat, un jour de repos consacré à Jéhovah.*

Sans consulter personne, mais en vertu de leur habitude de ne point travailler le septième jour, les gens du peuple avaient fait double provision ; et Moïse approuve ce qu'ils ont fait en rappelant le précepte qu'ils ont observé.

Il y a plus ; le Seigneur témoigna sa satisfaction de voir respecter le repos du septième jour, par un miracle hebdomadaire. Les Hébreux ne devaient pas, selon la recommandation de Moïse, garder de manne jusqu'au lendemain matin. *Plusieurs d'entre eux en gardèrent jusqu'au matin ; mais il s'y mit des vers et tout devint infect.* <sup>(3)</sup> Mais le sixième jour, *ils mirent l'excédent en réserve jusqu'au matin, comme Moïse l'avait ordonné et il ne devint point infect et les vers ne s'y mirent point.* <sup>(4)</sup>

(1) Gen., VIII, 22.

(2) Exod., XVI, 22-30.

(3) Ibid., XVI, 20.

(4) Ibid., XVI, 24.

Quand la révélation du Sinaï vint compléter la révélation primitive, Jéhovah promulgua la loi du repos hebdomadaire en termes impératifs et catégoriques : relisons-en le texte <sup>(1)</sup> : *Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tous tes ouvrages. Mais le septième jour est un sabbat consacré à Jéhovah, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car pendant six jours Jéhovah a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi Jéhovah a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.*

Tout est là : la précision des personnes concernées, celle des jours de travail et celle du jour de repos, la raison qui devrait suffire à tous pour respecter la loi, c'est-à-dire l'exemple donné par le Créateur dans le travail même de la création.

Et pour faire comprendre que l'observation de tout le Décalogue dépend uniquement de l'observation du sabbat, le Seigneur après avoir donné ses dix commandements à Moïse et lui avoir fait connaître ses instructions concernant l'administration de la justice et du culte chez son peuple, lui fit une dernière recommandation : *Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Ayez grand soin d'observer mon sabbat ; car c'est le signe de l'alliance entre vous et moi pour toutes vos générations, afin que vous sachiez que c'est moi, Jéhovah, qui vous sanctifie... Gardez mon sabbat, car il est saint pour vous. Celui qui l'aura violé sera puni de mort. Celui qui fera quelque ouvrage ce jour-là sera retranché du milieu de son peuple... C'est un pacte éternel entre les fils d'Israël et moi* <sup>(2)</sup>.

Moïse transmet soigneusement aux Hébreux le message divin ; quand il leur présenta les nouvelles tables de la loi le premier devoir qu'il leur rappela comme un ordre émané du Seigneur, ce fut la sanctification du sabbat <sup>(3)</sup>.

La loi descendue du Sinaï était formelle et Moïse l'appliqua sévèrement dès le principe, tant il tenait à en imposer le respect aux générations qui allaient venir ; il est raconté au livre des Nombres <sup>(4)</sup>, qu'un homme qui avait ramassé du bois le jour du sabbat fut lapidé par tout le peuple sur l'ordre de Jéhovah consulté par Moïse.

Israël garda toujours une salutaire horreur pour le mépris de la loi du sabbat ; il y fut entretenu par les avertissements et les reproches, fréquemment consignés dans les saints livres, du Seigneur lui-même, des prophètes et des chefs de la nation.

(1) Ibid., XX, 8-11.

(2) Ibid., XXXI, 13-17.

(3) Ibid., XXXV, 1-3.

(4) Numer., XV, 32-36.

Que de fois ne lui fut-il pas rappelé que les châtiments sous lesquels il gémissait n'étaient que la juste peine de son usurpation obstinée du repos liturgique<sup>(1)</sup> tandis qu'au contraire il avait la triple promesse de la prospérité, de la durée et d'un esprit de religion agréable au Très-Haut s'il sanctifiait fidèlement le sabbat.

Le peuple Hébreux aux jours les plus florissants de son histoire gardait fidèlement le septième jour ; Jéhovah bénissait ses entreprises ; mieux pénétré de l'esprit de la loi tout Israël pratiquait la justice et la charité, vertus qui font les peuples heureux.

On le voit, la loi du repos hebdomadaire, loi émanée du Législateur suprême, loi d'institution divine n'a jamais été mise en oubli ; elle n'est jamais tombée en désuétude ; aucune prescription n'en est venue amoindrir la force ou la portée jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur ; elle fut, tout le long de l'Ancien Testament, l'objet d'une sollicitude particulière et des chefs spirituels de la nation et de ses chefs temporels.

On demande aujourd'hui que la même chose se répète et qu'aux ouvriers, aux industriels à tous ceux que l'appât d'un gain matériel aveugle, les chefs de la nation imposent le respect d'une loi si éminemment sage, si providentiellement décrétée.

V. G.

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### CROISADE DE TEMPÉRANCE À MONT-LAURIER

L'*Action Catholique* a publié, dans son numéro du 21 décembre, la correspondance suivante, laquelle eregistre un trop beau geste des écoliers de Mont-Laurier pour ne pas être consignée dans notre Bulletin Social :

Le 19 décembre, dans la chapelle du Séminaire de Mont-Laurier avait lieu une cérémonie qui mérite l'attention.

Tous les élèves sans exception, s'engageaient librement à ne pas faire usage de liqueurs enivrantes jusqu'à l'âge de 30 ans.

M. le curé de la cathédrale a donné le sermon de circonstance. Après avoir rappelé les méfaits de l'alcool, le prédicateur, s'adressant aux jeunes, leur disait dans un élan que ceux-ci n'oublieront pas : Notre peuple n'a plus sa première vigueur, mais dans vos yeux luit dans toute sa force l'intelligence de la race canadienne-française, sur vos fronts s'étale sa noble dignité, conservez tou-

(1) Voir en particulier : II Paral., XXXVI, 21. — Jérém., XVII, 21-27. — Néhém. XIII, 15-22. — Is., LVI, 2-8. — Ez., XX, 12-22. — Am., VIII, 4-11 ; etc.

jours ce précieux héritage ; on compte sur vous pour redonner à la race le premier rang dans ce pays ; elle en est digne et elle en est capable.

Après le sermon il y eut distribution des croix de tempérance et bénédiction du Saint-Sacrement.

Cette croisade de tempérance avait été menée par des élèves les plus anciens de la maison ; l'éloquence de ceux-ci, les convictions préalables du plus grand nombre de leurs confrères, eurent tôt fait d'enlever le morceau, car la campagne durait depuis deux jours à peine que la cause de la tempérance accusait plein succès : tout le monde avait donné son nom.

On se demande si vraiment la prédiction de M. le député Fortier au congrès antialcoolique de Mont-Laurier : « Patience ! nos enfants seront meilleurs que nous ! » n'a pas reçu déjà sa pleine réalisation.

En tout cas, la générosité et l'enthousiasme que ces jeunes écoliers ont mis dans leurs promesses de ne pas faire usage de liqueurs enivrantes, de ne pas entrer dans les auberges, de ne pas payer la « traite », de faire tout en leur pouvoir pour propager la tempérance, font rêver d'espoir pour l'avenir de notre jeune pays laurentien.

Applaudissons au geste magnanime des élèves du séminaire de Mont-Laurier et souhaitons-leur de nombreux imitateurs !

#### NOUVELLES VICTOIRES DE LA PROHIBITION

La prohibition vient de remporter quatre nouvelles victoires.

Mardi, le 21 décembre, la ville de Sainte-Rose, comté de Laval, s'est prononcée pour la prohibition par un vote de 342 contre 24, soit une majorité de 318 voix sur 366 votants.

Mercredi, le 22 décembre, la paroisse de Terrebonne votait la prohibition par une majorité de 192 sur 210 votants.

Ces deux paroisses, comme on le sait, appartiennent au diocèse de Montréal.

Au commencement de cette semaine, la prohibition était aussi votée à l'unanimité à Sainte-Justine de Dorchester, diocèse de Québec, et à Saint-Jean-des-Piles, diocèse des Trois-Rivières.

Rien n'arrêtera ce courant puissant, qui nettoie et assainit tout sur son passage.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept.)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une série de sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ\*

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1761.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ann	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.35	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	505.48	634.03	762.49	890.97
4	255.05	510.19	645.48	774.73	905.83	1039.97
5	323.72	647.53	781.53	912.95	1042.25	1178.06
6	394.44	789.00	928.80	1075.52	1213.06	1347.61
7	467.30	934.76	1102.49	1217.18	1387.55	1504.99
8	542.37	1084.92	1267.79	1370.56	1565.06	1685.59
9	619.70	1239.61	1459.89	1528.07	1749.94	1879.80
10	699.38	1398.98	1609.01	1678.94	1948.99	2098.05
11	781.47	1563.17	1785.38	1812.42	2199.09	2309.77
12	866.04	1732.33	1980.66	1946.84	2432.12	2519.87
13	953.17	1906.60	2260.66	2081.48	2669.92	2721.31
14	1042.93	2086.13	2560.03	2173.67	2921.88	2826.06
15	1135.33	2271.09	2880.55	2317.71	3199.41	2934.10
16	1230.34	2461.64	3208.46	2424.93	3499.93	3046.61
17	1328.78	2657.95	3558.01	2517.67	3829.85	3163.91
18	1429.87	2860.19	3929.46	2617.29	4189.00	3286.91
19	1534.03	3068.55	4304.06	2713.15	4579.65	3415.15
20	1641.35	3283.21	4692.16	2815.61	5002.45	3548.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	2911.05	5469.46	3686.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

no.  
R  
5

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITS SECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

### "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

### J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

eliers  
artis-  
gent.  
alté-



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

---

# PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

---

ACHÉTEZ

— VOS —



## FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— — — — —  
QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hrs.  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles